L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN 25 JUIN.

Les 33 Sultans Ottomans.

A titre de curiosité historique, à laquelle les événements du Constantinople prêtent un certain intérêt, nous donnons quelques détails sur les sultans qui se sont succédé depuis Osman ou Othman Ier jusqu'à Abdul-Aziz, et notamment sur la fin de chacun d'eux :

OSMAN OU OTHMAN Ier, dont le nom signifie *Rompeur d'os*, et qui fut surnommé *Ghasi* (le Victorieux,) ainsi que *Refuge des Fidèles*, naquit en 1259, à Soukout, en Bithynie. Il était fils de Togrul, sultan du Kiaï-Sim. Il s'établit à Konich, en 1299, conquit sur l'empire grec (Bas Empire), les pays s'étendant, d'un côté, jusqu'à la mer Noire, et, de l'autre, jusqu'à Prouse (Brousse) en Syrie. Il s'agrandit des débris du royaume des Turcs, Seldjoucides, et devint à la fois le chef de la race et le fondateur de la puissance des Osmanlis ou Ottomans. Il mourut de mort naturelle en 1326, après vingt-six ans de règne.

ORKHAN, second fils d'Othman, dit aussi *Ghasi*, acheva le siège de Brousse. Il fut le fondateur des *Yeni-Tcheri* (janissaires), et le premier sultan turc qui porta le titre de *Padichah*. Il mourut de mort naturelle en 1359, après un règne de trente-cinq ans. Sous son règne les Turcs s'emparèrent de Nicomédie, de Nicée, du reste de la Bithynie, d'une grande partie de l'Asie Mineure, de la Thrace, de la Bulgarie et parurent jusque dans les faubourgs de Constantinople. Orkhan avait transporté de Konich à Brousse le siège de l'empire ottoman.

MOURAD OU ANNETATH Ier, second fils d'Orkhan, prit le titre d'*Ouvrier de Dieu*, s'empara d'Andrinople et en fit la capitale de l'empire turc. Il gagna trente-sept batailles. Le lendemain d'une grande victoire qu'il avait remportée sur les Serbes, les Bulgraves et les Hongrois confédérés à Kossowa, il fut tué sur le champ de bataille qu'il visitait, par un Serbe, Milosch Robilowich, en 1389.

BAYEZID ILDERIM, ou BAJAZET Ier, dit l'*Eclair* ou la *Foudre*, fils d'Amurath Ier, a pejne monté sur le trône, fit étrangler son frère aîné, qui lui disputait l'empire, fit assiégeir Constantinople. Tamerlan arrêta le cours des victoires de Bajazet et le fit prisonnier. Bajazet mourut captif en 1403.

SOLIMAN Ier était proclamé à Andrinople, tandis que son frère, Mouça, l'était en Asie. En 1410, Mouça réussissait à se faire livrer Soliman et l'étranglait.

MAHOMET Ier détrônait Mouça en 1413, avec l'aide de l'empereur de Constantinople, Manuel. Ce fut Mahomet qui eut le premier une armée navale en Turquie. Il mourut de mort naturelle à Andrinople, en 1421.

MOURAD ou AMURATH II, dit le *Juste*, avait rendu tributaires la Bosnie et l'Albanie; mais il fut bientôt arrêté dans ses succès par Jean Huniade et Scanderbeg. Mourad abdiqua deux fois : la première par suite de la douleur des défaites que lui avaient infligées les chefs de l'Epire et de l'Albanie; la seconde, pour se livrer à la vie oisive et tranquille du harem. Il monta une troisième fois sur le trône et mourut d'apoplexie dans un festin, en 1451.

MAHOMET II, surnommé le Conquérant, monta sur le trône des Osmanlis à l'âge de vingt et un ans. Il prit Constantinople le 29 mai 1453. Il mourut de mort naturelle, en 1481. Mahomet II avait fait mourir la plupart de ses frères pour se débarrasser de toute compétition et assurer la couronne à son fils.

BAJAZET II succéda à son père, Mahomet II. Il abdiqua à la suite d'une révolte des janissaires.

SÉLIM Ier, surnommé l'*Inflexible*, conquit le titre de *Serviteur* (lisez *maître*) des deux villes saintes de la Mecque et de Médine. Il mourut de mort naturelle, en septembre 1520.

SOLIMAN II, le *Magnifique*, son fils, eut pour femme la célèbre *Khourrem Sultana*, esclave chrétienne russe, que nous appelons Roxelane. Il mourut de maladie, en septembre 1566, après quarante-huit ans de règne.

SÉLIM II, fils de Soliman, fut nommé l'*Ivrogne*. Sous son règne eut lieu la bataille de *Lépante*. Il mourut d'une fièvre pernicieuse, en 1574.

MOURAD ou AMURATH III, parvenu au trône, fit massacrer ses cinq frères, eut cent trente-cinq enfants, et mourut épuisé le 16 janvier 1595.

MAHOMET III fit tuer les dix-neuf frères qui lui restaient à la mort de son père. Il mourut de maladie à la fin de l'année 1603.

ACHMET Ier ne fit pas ses frères en montant sur le trône. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans, en 1617.

MUSTAPHA Ier, frère d'Achmet, lui succéda. Il régna trois mois et fut détrôné par les eunuques, qui le reléguèrent dans le harem.

OTHMAN II, fils d'Achmet Ier, succéda à son oncle et fit étrangler un de ses frères. Peu après, il fut renversé par la solitaresque qui remit Mustapha Ier sur le trône et assassina Othman. Mustapha, devenu fou, fut de nouveau déposé, au bout d'un an.

MOURAD ou AMURATH IV, le *Cruel*, autre fils d'Achmet Ier, succéda à Mustapha en 1623. Il régna jusqu'en 1640, redouté et haï. A son lit de mort, il ordonna de tuer un de ses frères, Ibrahim, dans l'espoir dans l'effort qu'il fit pour sortir du lit; afin de s'assurer que son ordre avait été exécuté.

IBRAHIM, qui avait été sauvé par sa mère, fut porté au trône. Il régna jusqu'au 18 mars 1648, jour où le peuple insurgé, le *Muphti* et les *Ulemas* proclamèrent empereur Mahomet, fils d'Ibrahim, qui fut emprisonné et assassiné dix jours après.

MAHOMET IV, qui vécut la plupart du temps à Andrinople, soutint un grand nombre de guerres. Sous son règne, les Turcs vinrent jusque sous les murs de Vienne; mais leur armée fut vaincue par Sobieski. D'autres défaites amenèrent des soulèvements. Mahomet fut détrôné en 1687, et vécut encore cinq ans dans la prison du vieux sérail.

SOLIMAN III, frère de Mahomet IV, était resté quarante ans enfermé dans le harem, quand il en fut tiré pour régner. Il mourut d'hydropisie, en 1691.

ACHMET II, fils d'Ibrahim, mourut de la même maladie que son prédécesseur, après quatre ans de règne.

MUSTAPHA II, fils de Mahomet IV, succéda à Achmet II, son oncle. Il fit la guerre en Hongrie, puis sur les rives de la mer d'Azoff, contre Pierre Ier de Russie, subit la paix de Carlovitz (1699), et abdiqua en 1703 devant une insurrection triomphante. Il mourut peu de temps après.

ACHMETT III, succéda à son frère et sut se servir de Charles XII de Suède, contre Pierre Ier de Russie. Il fut renversé du trône à la fin de septembre 1730 par les janissaires insurgés; qui proclamèrent Mahmoud Ier. Achmet mourut après six ans d'une vie tranquille.

MAHMOUD Ier sous lequel fut conclu le traité de Belgrade, mourut de la pierre, après vingt-quatre ans de règne.

OSMAN, ou OTHMAN III, frère de Mahmoud Ier, qui fut un tyran cruel, mourut en octobre 1757.

MUSTAPHA III déploya l'étendard du prophète contre Catherine II de Russie avec des alternatives de victoires et de défaites. Il mourut en 1773, en laissant le trône à son frère, Abd-ul-Hamid.

ABD-UL-HAMID reprit la guerre avec la Russie, mais il y fut pas heureux. Il mourut en 1789.

SELIM III voulut introduire des réformes dans l'armée et abattre la puissance des janissaires; mais il fut déposé en 1807 et renfermé dans le sérail, où, l'année suivante, il était assassiné.

MUSTAPHA IV, qui lui succéda, fut déposé par l'insurrection de palais qui avait provoqué l'assassinat de Selim III. Peu après, il était étranglé, sur l'ordre de Mahmoud, son successeur.

MAHMOUD II, élevé sur le trône, en 1808 par Mustapha Béiraktar, chef des janissaires, soutint un grand nombre de guerre contre la Russie et fut presque constamment malheureux. En 1826, voyant dans les janissaires une milice indisciplinée, qui s'opposait aux réformes militaires et civiles par lesquelles il voulait régénérer l'empire turc, Mahmoud détruisit par la force ce corps de prétoriens orientaux qui, depuis longtemps, faisaient et défaisaient les sultans. Sous son règne la Grèce, ou plutôt la Morée, se sépara de l'empire pour constituer, sous la protection des puissances occidentales le nouveau royaume des Hélènes; Mahmoud, après de nouvelles défaites que lui faisait essuyer la Russie était obligé en 1829 de signer le traité d'Andrinople, qui le mettait en quelque sorte à la merci du czar.

Bientôt plusieurs pachas se soulevaient contre sa propre autorité. Ali, pacha de Janina, avait déjà méconnu ouvertement ses ordres. Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, se déclarait indépendant et allait jusqu'à lui enlever la Syrie, en 1831. Mahmoud était ainsi forcé de recourir à la Russie elle-même avec laquelle il signait le traité d'Unkiar-Skelessi. Une nouvelle guerre avec Méhémet Ali n'était pas plus heureuse; et la bataille de Nézib venait d'être un nouvel échec pour les troupes ottomanes, quand Mahmoud mourut, en 1839.

ABDUL MEDJID, son fils aîné, lui succéda. On connaît le règne d'Abd-ul-Medjid. On sait comment l'intervention armée de l'Europe contre le pacha d'Egypte restituèrent la Syrie à l'empire ottoman en 1840, puis le garantirent contre nouvelles attaques de la part de la Russie par la guerre de Crimée, en 1855, et le traité de Paris, en 1856.

ABD-UL AZIZ, son frère, second fils de Mahmoud II, succéda à Abd-ul-Medjid en 1861, et donnait tout d'abord les plus belles espérances. Il est tombé récemment du trône, le lendemain de l'anniversaire de la prise de Constantinople par Mahomet II. Enfermé dans un palais à la pointe du sérail, Abd-ul-Aziz vient de se suicider en s'ouvrant les veines à l'aide de ciseaux, le 4 juin 1876.

MOURAD OU AMURATH V est le trente-quatrième sultan de la race d'Othman ou des Osmanlis.

---

soixante-dix sept ans. Il s'était écoulé six cent soixante-dix-sept ans depuis l'hégire du prophète Mahomet, en 622, jusqu'à l'avènement d'Othman Ier. Quatre cent vingt-trois ans se sont passés depuis l'installation de l'empire ottoman à Constantinople, en 1453.

FEUILLETON.

RAYMONDE,

Par André Theuriet.

DEUXIÈME PARTIE.

Il continuait à arpenter la salle d'un pas nerveux. Un grillon, réveillé par la chaleur du brasier, poussait son petit cri derrière la *plaine*. Raymonde, peu encouragé par l'attitude de son hôte, retenait les lèvres sans trouver de paroles.—Vous vous imaginiez qu'Antoine était au Château? Soyez franche! murmura-t-il avec humeur.

—Non, répondit-elle, j'étais partie dans l'intention de lui parler, c'est vrai; mais quand j'ai été devant sa maison et que j'ai vu de la lumière aux vitres, je n'ai plus osé entrer....Alors j'ai pensé à vous, et l'idée m'est venue d'aller frapper à votre porte.

—Hum! singulière idée!.. Et pourquoi avez vous pensé à moi, s'il vous plaît?

—Parce que je sais qu'Antoine vous aime et vous respecte comme un père.... Si je parviens à vous convaincre que je ne suis pas coupable, vous le lui redirez, et il vous croira.

—Savoir! grogna-t-il, un peu apaisé néanmoins;—supposez-vous que je sois si facile à embobeliner? Ce n'est pas moi qu'on prend avec des comédies de sentiment et des fausselés enveloppées de câlineries!

—Je ne suis pas fausse, s'écria Raymonde, jamais je n'ai parlé autrement que je ne pense.

—Ne criez pas si haut, répliqua rudement M. Noël, qui trembliait qu'Antoine ne reconnut la voix de Raymonde.

—Je n'ai jamais joué la comédie! répéta-t-elle en se rapprochant du brasier, les yeux.

—Pas même avec Antoine?

—Est-ce que c'était possible?...Je l'aimais.

—Et avec M. de Préfontaine?

—Pas même avec M. de Préfontaine!..

—Elle s'arrêta, il lui semblait avoir entendu un bruit de pas et un soupir derrière une cloison; mais c'était sans doute une hallucination de ses oreilles, où bourdonnaient encore le ruissellement de la pluie et les rumeurs du vent. Dans la salle, le grillon accompagnait seul de son cri régulier le va-et-vient du bonhomme, qui arpentait la cuisine. Est-ce tout? demanda celui-ci en s'arrêtant tout à coup devant Raymonde.

—Non, répondit-elle avec un accent de prière, soyez patient avec moi. Antoine m'a souvent dit que vos façons sévères cachaient un bon cœur. Montrez-vous bon pour moi et écoutez-moi sans me radoyer. Vous avez nommé M. de Préfontaine; eh bien! oui, on a voulu me marier avec lui. Ma mère désirait ce mariage, et mon père pensait comme elle. Je n'avais rien contre Antoine, je ne savais pas ce que c'était qu'aimer, et M. de Préfontaine m'était indifférent; mais on prétendait que c'était le seul parti convenable pour moi, et ma mère employa toute son influence pour me pousser à ce mariage.

M. Noël lança une sourde imprécation; puis, voyant que la jeune fille s'arrêtait, il interdit: — Allez, allez, murmura-t-il, j'écoute.

—Et puis, continua-t-elle, j'étais si lasse de la vie que je menais! Je ne sais si tous les intérêts rassemblent au dôtre; il y a chez nous je ne sais quelle contrainte mystérieuse qui glace le cœur et empêche toute intimité. Dans ses rares moments de bonne santé, mon père me gâte et se laisse distraire, mais il a l'air parfois ennuyé, il semble traiter sa vie comme un boulet....Je vous dis toutes ces choses pour que vous comprenez bien ma situation. Ma mère ne m'a jamais aimée, on dirait qu'elle m'en veut d'être venue au monde, et moi-même, quand je descends au fond de moi-même, je n'y trouve pas cette tendresse que les autres enfants ont pour leur mère....Je dois vous paraître un monstre?

—Non, fit-il avec un soupir de soulagement.....Ainsi vous n'étiez pas heureuse chez vous?

—J'y étais tantôt triste, tantôt folle, jamais je n'y étais à l'aise. Cela vous explique comment l'idée d'épouser un homme que je n'aimais pas me la fait d'abord frayée tout d'abord.....M. de Préfontaine m'a offert sa main; je ne l'ai m'acceptée ni repoussée, il n'a été mon tort, car il a pris mon indifférence pour de la timidité et il s'est imaginé que j'avais du goût pour lui. Il s'est absenté, et Antoine est venu à la maison. Dès le premier jour, il a eu mon cœur, et M. de Préfontaine n'a plus existé pour moi.

—Mais pourquoi avez vous caché à Antoine ce qui s'était passé? Pourquoi n'avez-vous pas rompu net avec Préfontaine? s'écria le bonhomme, dont la pétulance trahissait un intérêt croissant.

—Pourquoi?.....Ah! je ne sais pas si vous allez me comprendre, mais il me semble que je comprendrais si bien ce scrupule-là, si on me le confiait.....J'étais tellement heureuse d'aimer, tellement fière d'être aimée par Antoine, le plus loyal, le plus haut, que mon bonheur m'effrayait. A chaque instant j'avais peur de le voir s'évanouir comme dans un rêve. Je me disais : si je parle, Antoine ne m'aimera un peut-être plus, et si je le perds, adieu la joie de ma vie!.....Et alors, voyez vous, j'étais lâche, j'ajournais mes confidences au lendemain en soutenant qu'après tout c'était encore un bonheur gagné. J'en ai été cruellement puni. Le soir même où je me promettais de tout avouer et où j'étais décidée à rompre avec M. de Préfontaine, il est revenu, et avant que j'aie pu rien expliquer, c'est lui qui s'est chargé de tout révéler à Antoine. Voilà comment je me suis rendue malheureuse pour toujours.

M. Noël, debout devant l'âtre, une main posée en abat-jour sur ses yeux, regardait Raymonde avec une attention mélangée de surprise et d'attendrissement. Une magique influence avait encore une fois fait jouer la serrure rétive de la mystérieuse cachette enfermée dans son cœur. Les souvenirs de sa jeunesse lui envoyaient au cerveau leurs odeurs pénétrantes. Il songeait :—J'ai été ainsi, j'ai senti de même, au temps où j'aimais.—Et toutes ses méfiances, toutes ses préventions, étant comme neutralisées par le parfum de l'amour vrai que rien ne détruit dans les âmes qu'il a une fois imprégnées.

—Je vous ai tout dit, reprit Raymonde en se levant, me croyez-vous sincère?

—Je vous crois, murmura-t-il d'une voix qui n'avait plus rien d'acerbe.—Il lui prit les mains, et, tandis qu'il les lui serrait fortement, elle sentit quelque chose de chaud et d'humide rouler sur ses doigts. Elle releva la tête et, à la clarté du brasier, elle vit scintiller les larmes mouillés de M. Noël. Pardon, fit-il en bredouillant, je suis nerveux, je suis bête!

—Ah! s'écria Raymonde, vous êtes bon, Antoine me l'avait bien dit!.... Pourquoi vous-t-il pas pour m'entendre, comme vous?

—Il y est, balbutia le bonhomme.

—Oui, et il vous a entendue! répéta derrière eux une voix vibrante.

La porte de la bibliothèque était ouverte, et Antoine s'était précipité au milieu de la salle. Raymonde poussa un cri et devint pâle.

—M'en voulez-vous d'avoir écouté aux portes? dit le jeune homme en lui enlevant son second prisonnier; j'ai cru que j'ai distingué votre voix, j'ai enfermé *Vagabonde* dans le *capharnaum* où l'on m'avait relégué, et je me suis glissé jusqu'au bas de l'escalier.

La jeune fille était si tremblante qu'elle pouvait à peine parler.

—Vous me pardonnez? dit-elle enfin, vous m'aimez toujours?

—Je vous aimais quand même.... Demandez à M. Noël! Il a vu combien j'étais misérable tantôt.

—Et maintenant?

—Maintenant je suis heureux comme un roi et léger comme une plume, s'écria-t-il en sautant au cou de M. Noël..... heureux, bien heureux! balbutiait-il en le serrant à l'étouffer.

—Lâche-moi! grommela le bonhomme; parce que tu es fou, ce n'est pas une raison pour asphyxier ton prochain.—Ne sachant plus comment cacher son émotion, M. Noël plongea tête à coup dans l'escalier, grimpa au *capharnaüm* et alla délivrer *Vagabonde* qui se précipita dans la cuisine en se tortillant et en poussant de petits cris étouffés, tant et si bien qu'elle réveilla le beau perché sur la crédence, et qui, à deux ailes lui souhaitèrent à leur façon la bienvenue aux amoureux. M. Noël, ne pouvant tenir en place, jetait sur le brasier des brassées de menu bois, et cette flambée libérale donnait un air de fête à la vieille salle enfumée. La clarté courait des flancs de la huche aux épis de maïs des solives; elle dansait au fond des assiettes, langait des éclairs aux casseroles de cuivre, aux vitres poudreuses, et enveloppait d'un nimbe radieux la jolie tête échevelée de Raymonde. Antoine, qui avait repris un peu de sang-froid, remarqua son coup de désespoir pour cachette de la jeune fille.—Dans quel état cette pinie vous a mise, s'écria-t-il, et comment avez-vous pu quitter la Maison Verte à une pareille heure?

Elle tressaillit, et sa figure reprit une expression inquiète. Elle leur raconta sa rupture avec Osmin, sa querelle avec sa mère et la violence qui avait précipité le dénoûment. M. Noël ouvrait de grands yeux et renifflait bruyamment. Antoine était redevenu pensif, son front se plissait et son regard s'était assombri.

—Tiens, dit-il, trouver demain votre père et le supplier.....Peut-être se laisera-t-il toucher?

Raymonde secoua la tête—Mon père n'est pas le maître, répondit-elle, et de sa vie il n'a eu une volonté. Il est dominé par ma mère et l'lui obéira. Dieu sait ce qu'elle lui conseillera, car elle vous déteste et ne m'aime guère! Mon obstination l'a exaspérée, elle partait de m'enfermer dans un couvent, et il est certain qu'elle tentera tout pour m'intimider... Mais j'ai une volonté, moi, et rien ne me fera plier.

—Vous êtes mineure et par conséquent sous sa dépendance.... Elle peut vous cloîtrer dans un couvent jusqu'à votre majorité.

—Oh! s'exclama-t-elle avec un accent de révolte, j'aimerais mieux me jeter au fond de l'eau!

vée que pour vous perdre?.... Demain, ce soir peut-être, ils viendront vous arracher d'ici et nous séparer pour des années.... Ils le peuvent, la loi est pour eux.

Pendant cet entretien, M. Noël était resté concentré en lui-même, il piétinait avec impatience et marquait son émotion par de formidables grimaces. Aux derniers mots d'Antoine, il éclata.

—Le loi!.... murmura-t-il, hum! c'est à savoir, et si on parlait.... Eh bien, oui, sacrédieu! je parlerai.... Vous vous marierez, c'est moi qui m'en charge.

—Vous, monsieur Noël?—Antoine restait interdit, Raymonde regardait le bonhomme gesticuler et se demandait s'il ne devenait pas fou.

—Moi-même.... Il y a eu un temps où le silence était bon, maintenant il faut parler.... Je te dis que tout ira bien, continua-t-il en prenant Antoine par le bras; tu ne comprends pas, hein?....Bah! tu n'a pas besoin de combrendre. Tu vas redescendre à Aberive et t'y tenir coi jusqu'à demain soir. Quant à mademoiselle!.....

Il s'arrêta et regarda Raymonde d'un air embarrassé. L'idée d'héberger une femme au Chalet le contrariait visiblement.—Diantre! grommela-t-il.—Il ouvrit la porte d'entrée, jeta un coup d'œil sur le ciel :—Elle ne peut pourtant pas coucher à la belle étoile, reprit-il comme en réponse à une objection intérieure; d'ailleurs, il faut qu'elle reste ici jusqu'à demain.... Il se retourna vers Antoine :

—Vois, étourneau, à quelles extrémités me poussent tes folies!.. Où vais-je loger mademoiselle?

—Je puis dormir sur un fauteuil, hasarda Raymonde en souriant.

—Allons donc! grogna le bonhomme d'un air incrédule, est ce que vous êtes habituée à dormir sur un fauteuil?

Il alla jusqu'à sa chambre à coucher, entrebâilla la porte, resta un moment sur le seuil, la mine perplexe :—Enfin, le vin est tiré!..murmura-t-il;—puis, revenant vers Antoine :—En descendant, tu passeras à la ferme, on ne doit pas y être encore couché, et tu diras à la fermière que j'ai besoin d'elle pour cette nuit....Et maintenant décampe! s'écria-t-il en poussant le jeune homme dehors.

—Mais, monsieur Noël!..

—Va-t-en, et n'oublie pas ma commission!

Lorsque Antoine disparut, le vieillard se retourna vers Raymonde, qui restait immobile et l'examinait curieusement.

—Je vous donnerai mon lit, reprit-il d'un ton moitié grognon, moitié plaisant; honni soit qui mal y pense!

Il fouilla au fond d'un placard, en tira des draps blancs, garnit le lit et borda les couvertures. Sur ces entrefaites, la fermière arriva tout essoufflée. Sans trop comprendre ses efflarements et de ses exclamations, le bonhomme se contenta de murmurer :—Mademoiselle couchera ici cette nuit, je compte sur vous pour la servir, de chambrière.... Vous étendrez un matelas au pied du lit.... Quant à moi, je dormirai dans un fauteuil.

Une heure après, tout était rentré dans l'ordre. On n'entendait plus que la clameur du vent dans l'escalier et le cri du grillon derrière la plaine. M. Noël s'installait dans son fauteuil, tandis que *Vagabonde*, postée en face de lui, la queue en mouvement et les oreilles couchées, semblait lui poser une muette interrogation.—Eh bien! quand tu me regarderas avec des yeux ronds! grogna le bonhomme impatienté. Oui, il y a une femme ici.... Il y en a même deux.... C'est comme cela!

Laissez leur prendre un pied chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre.

Suffit, dormons!—Et il souffla sa lanterne.

XII.

A la Maison Verte, on avait d'abord cru Raymonde réfugiée dans sa chambre, et l'on resta quelque temps sans s'apercevoir de sa disparition. Mme Clotilde avait accaparé Osmin, et, le poussant dans une antichambre, elle tentait un dernier effort pour repêcher ce gendre de ces rêves, qui menaçait de se dérober comme une truite qu'on croyait déjà dans la nasse et qui, par un brusque tour de queue, remonte prestement entre deux eaux. Pour ramener Préfontaine, la dame employait ces sublimes manœuvres et ses plus attirantes amorces. A l'entendre, la résistance de Raymonde n'était pas sérieuse; c'était un coup de tête d'enfant gâtée et taquine, il n'y fallait pas prendre garde, et elle reviendrait elle-même à résipiscence le lendemain; mais Mme Clotilde avait beau se démener, le poisson ne mordait pas plus l'hameçon, pensif et méfiant, se tenait sur la réserve. Il hochait la tête, avançait sa lèvre inférieure, faisait craquer ses doigts, croisait et décroisait ses jambes, le tout sans souffler mot. Pourtant il n'avait pas le courage de s'en aller. Un reste d'affection pour la jeune fille et une secrète peur d'irriter de nouveau Mme La Tremblaie le clouaient sur sa chaise. Il se bornait à articuler de vagues monosyllabes, à pousser des soupirs et à lancer des regards de compassion sur M. La Tremblaie, que toutes ces émotions avaient anéanti, et qui, étendu dans son fauteuil, le menton sur la poitrine et les yeux demi-clos, semblait être tombé en catalepsie.

A l'heure du dîner, on chercha vainement Raymonde, sa chambre était vide; un domestique prétendait l'avoir vue sortir tête nue, et l'on finit par se convaincre qu'elle avait définitivement quitté la Maison Verte.—Où peut-elle être allée par une nuit pareille! se demandait le pauvre La Tremblaie, cette enfant me fera mourir!

—Bah! répliquait Mme Clotilde, dégusant son agacement sous une feinte indifférence, elle aura été se cacher chez ses bons amis du village. Elle veut nous inquiéter et se faire chercher; c'est un de ses tours et vous devriez y être habitué!

Mais les heures se passèrent, et Raymonde ne reparut pas. Il ne s'agissait plus d'une simple escapade, et l'inquiétude devint plus sérieuse. Le bon Osmin, voyant la consternation de son hôtesse, s'était offert pour fouiller le village et les bois environnants. Il sortit avec le petit domestique, frappa vainement à toutes les portes, s'enfonça dans la forêt, lucha en tout sens d'une voix formidable, et revint vers minuit, trempé, crotté, rompu, mais n'ayant pas trouvé trace de la fugitive.

La nuit, comme on pense, s'acheva tristement. Préfontaine la passa étendu sur le canapé du salon. Dès le matin, tout le monde fut sur pied. Il avait été convenu qu'on commencerait par s'enquérir de Raymonde à Aberive, et qu'on pousserait même jusqu'à Langres, suivant les indications qu'on recevrait. Mme Clotilde, selon son habitude, rejetait sur M. La Tremblaie toute la responsabilité de cet esclandre.—C'était, disait-elle, son défaut d'énergie qui encourageait Raymonde à de semblables fredaines. Cette enfant avait une mauvaise nature, et il était nécessaire de la remettre au joug. On avait eu tort de la faire sortir de pension, mais puisque l'on lui apprendrait à vivre, et un bon couvent bien muré aurait raison de ses incartades.

—A travers ses récriminations, elle activait sa toilette à la hâte, pressait à chaque instant du salon dans une pièce voisine, d'où on l'entendait ouvrir et fermer violemment les tiroirs, tout en poursuivant ses menaces à l'adresse de Raymonde.

Sur ces entrefaites, le petit domestique annonça qu'un homme demandait à parler à M. La Tremblaie; avant que ce dernier eût désertéles les coudes pour répondre, la porte du salon se rouvrit et M. Noël, vêtu de sa redingote verte, guêtré jusqu'aux genoux, s'avança d'un pas nerveux. Il dévisagea au passage Osmin de Préfontaine et vint se planter en face de M. La Tremblaie. Le salon était mal éclairé; le père de Raymonde, qui avait la vue faible, clignait des yeux et cherchait à reconnaître ce visiteur, dont la figure étrange et le regard fixe lui semblait inquiétants.—Que désirez-vous, monsieur? demanda-t-il enfin.

(La fin à mardi.)

Billets faux de banques nationales

Voici une liste des billets faux de banques nationales. L'statérique (t) signifie que les banques n'existent pas et que l'émission en est frandulèuse.

BILLETS DE DEUX PIASTRES.

Boston, Massachusetts, Tremont National Bank.
Kinkerhook, New York, National Bank of.
Kinderhook, New York, National Union Bank.
Lindenpark, New York, National Union Bank.
*Lynn Park, New York, Lynn Park National Bank.
Newport, Rhode Island, Newport National Bank.
Newport, Rhode Island, National Bank of Rhode Island.
New York City First National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City St. Nicholas National Bank.
New York City National Shoe and Leather Bank.
New York City National Bank of the State of New York.
Peekskill, New York, West Chester County National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Sixth National Bank.
Providence, Pennsylvania, First National Bank.

BILLETS DE CINQ PIASTRES.

Chicago, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Third National Bank.
Chicago, Illinois Traders' National Bank.
Jackson, Michigan, People's National Bank.
Aurora, Illinois, First National Bank.
Canton, Illinois, First National Bank.
Paxton Illinois, First National Bank.
Galesburg, Illinois, First National Bank.
Peru, Illinois, Firs National Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of New Bedford.

BILLETS DE DIX PIASTRES.

Albany, New York, Albany City National Bank.
Auburn, New York, Auburn City National Bank.
Cherry Valley, New York, National Central Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
Lockport, New York, First National Bank.
Malone, New York, Farmers' National Bank.
Newburg, New York, Highland National Bank.
New York City Croton National Bank.
New York City First National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Merchants' National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Mechanics' National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City National Bank of Com-

New York City, National Bank of the State of New York.
Philadelphia, Pennsylvania, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Third National Bank.
Poughkeepsie, New York, First National Bank.
Poughkeepsie, New York, City National Bank.
Poughkeepsie, New York, Farmers and Manufacturers' National Bank.
Peekskill, New York, Westchester County National Bank.
Pen Yan, New York, First National Bank.
Rome, New York, Central National Bank.
Rochester, New York, First National Bank.
Rochester, New York, Flour City National Bank.
Red Hook, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, First National Bank
Syracuse, New York, Syracuse National Bank.
Troy, New York, Mutual National Bank.
Whitehall, New York, First National Bank.
Waterford, New York, Saratoga County National Bank.
Richmond, Indiana, Richmond National Bank.

BILLETS DE VINGT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Chicago, Illinois, First National Bank.
Indianapolis, Indiana, First National Bank.
Lebanon, Pensylvania, Lebanon National Bank
New York City, Merchants National Bank.
New York City, Tradesmen's National Bank.
New York City, National Bank of Commerce.
New York city, National City Bank.
New York city, National Shoe and Leather Bank.
New York city, Market National Bank.
New York city, Mechanics' National Bank.
New Albany, Indiana, First National Bank.
Plainfield, New Jersey, First National Bank.
Portland, Maine, First National Bank.
Portland, Connecticut, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Fourth National Bank.
*Utica, New York, City National Bank.
Utiea, New York, Utica City National Bank.
Utica, New York, Oneida National Bank.
Utica, New York, First National Bank.

BILLETS DE CINQUANTE PIASTRES.

New York City Fourth National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of Commerce.
Palmyra, New York, First National Bank.

BILLETS DE CENT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Cincinnati, Ohio, Ohio National Bank.
Elmira, New York, First National Bank.
New York City Central National Bank.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit : " Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourment de dectime, ni les accessoires du dit fourment de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

§ Sec. 2—Il est de plus décrété, &c., Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signifiant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes les lois qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.]

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) J. M. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire a ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question :

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chaqun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane vel